

Soumission de la Principauté de Monaco

En réponse à la note verbale N°LOS/SGR/2016/ST

Pour le rapport du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer

La pollution due aux matières plastiques est un enjeu global et majeur auquel est confronté l'ensemble des écosystèmes de la planète. Une fois dans le milieu marin, ces plastiques ou micro-plastiques non biodégradables sont susceptibles de s'introduire dans la chaîne alimentaire de nombreux organismes, provoquant des intoxications chroniques. Aussi, il convient de limiter l'apport des matières vers le milieu naturel, et à ce titre un certain nombre de dispositions sont mises en œuvre en Principauté.

La politique du Gouvernement Princier en matière de gestion des déchets